

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF692

présenté par

Mme Bourouaha, M. Maillot, M. Maurel, M. Sansu et M. Tjibaou  
-----**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	3 000 000
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 000 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
<b>TOTAUX</b>	3 000 000	3 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La baisse du programme « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de 810 millions à 737 millions d'euros est un coup dur pour les artistes et les structures qui favorisent l'accès à la culture pour toutes et tous, et la formation artistique.

Cette mission est cruciale car elle soutient la création artistique, la formation et l'accès à la culture, surtout pour les publics éloignés.

Afin de se conformer à la LOLF et aux règles de recevabilité des amendements, cet amendement est ainsi rédigé :

L'action 02 du programme 361 est abondée en AE et en CP de 3 millions d'euros.

Ces crédits sont prélevés AE et en CP hors titre 2 sur l'action 01 du programme 175.